

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-09- 95**
 OBJET : **REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT A TAUX VARIABLE**
 Nomenclature : **7.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-sept septembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept septembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Les membres ayant donné un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

L'emprunt n° MIN225354EUR001 a été contracté en 2004 auprès de DEXIA Crédit Local.

Il est aujourd'hui inscrit au bilan de la CAFFIL (Caisse Française de Financement Local).

Cet emprunt est à taux variable, indexé sur l'euribor 3 mois +0.18%, non capé.

Les taux d'emprunts étant actuellement bas, et face à l'impossibilité de prévoir l'évolution des taux dans les années à venir, une modification du contrat vers un taux fixe sécuriserait l'emprunt actuel.

Après analyse de la proposition de refinancement proposé par la CAFFIL, il apparaît opportun de modifier le contrat actuel, pour un nouveau contrat.

Considérant la présentation en commission ressources en date du 4 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2018-09 y attachées et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180917-2018-09-95-DE
 Date de télétransmission : 21/09/2018
 Date de réception préfecture : 21/09/2018

Décide à l'unanimité

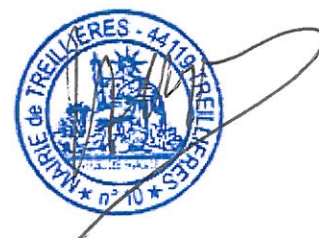
D'ACCEPTER le refinancement de l'emprunt n°MIN225354EUR001 pour un nouveau contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse Française de Financement Local
- Date de refinancement : 01/11/2018
- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 591 209.18€
- Durée du contrat prêt : 11 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Constant
- Date de la première échéance : 01/02/2019
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1.02%
- Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
- Remboursement anticipé : Possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
Préavis : 50 jours calendaires
- Commission d'engagement : Néant

DE PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

DE CONFERER en tant que de besoin, toutes les délégations à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce nouveau contrat, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Treillières, le 17 septembre 2018
Le Maire, Alain ROYER



Formalités de publicité effectuée le 21 septembre 2018



Pour copie certifiée conforme à l'original,
A Treillières, le 21 septembre 2018
Le maire, Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180917-2018-09-95-DE
Date de télétransmission : 21/09/2018
Date de réception préfecture : 21/09/2018